



Doctrine

LES PRINCIPALES CONDAMNATIONS EN DROIT DES NOUVELLES TECHNOLOGIES par Bertrand Thoré	4
FICHE INDEMNISATION DES PRÉJUDICES C. Paris (25^{ème} ch.), 26 avril 2007 par Bertrand Thoré	8
LE WEB 2.0 PASSE LA BARRE DES PRÉTOIRES par Éric Barbry et Olivier Proust	10
LA MISE EN ŒUVRE DU SERVICE UNIVERSEL D'ANNUAIRES ET DE RENSEIGNEMENTS (2^{ème} partie) par Frédéric Forster et Frédéric Cavedon	15
LA PORTABILITÉ DES NUMÉROS MOBILES par Frédéric Forster et Frédéric Cavedon	19
L'ÉVOLUTION DE LA COMPÉTENCE DES AUTORITÉS DES ÉTATS MEMBRES EN PRÉSENCE D'UNE HARMONISATION COMPLÈTE (2^{ème} partie) par Didier Gazagne et Camus Freoa	23

Chronique de droit anglo-saxon

LA NOUVELLE LOI FÉDÉRALE AMÉRICAINE « ANTI-PRETEXTING », LE TÉLÉPHONE RECORDS AND PRIVACY PROTECTION ACT : QUELLES CONSÉQUENCES POUR LES ENTREPRISES ? par Françoise Gilbert	25
--	-----------

Jurisprudence

INFORMATIQUE Contrats informatiques – Contrats de licence, de maintenance, de formation et de mise en œuvre – Contrats interdépendants – Résiliation – Responsabilité – Manquement à une obligation essentielle – Application de la clause limitative de responsabilité (non) Note Jean-François Forgeron et Vera Lukic sous Cass. com., 13 février 2007	30
--	-----------

Sommaires de jurisprudence

PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE ■ POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS ■ MARQUES ■ INFORMATIQUE	34
---	-----------

TOUTE REPRODUCTION MÊME PARTIELLE EST INTERDITE, SAUF EXCEPTIONS PRÉVUES PAR LA LOI
La réalisation de panoramas de presse sur intranet incluant un extrait du contenu de la présente publication est
conditionnée à la conclusion d'un accord avec le Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC).